

XXXVI^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XLV^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 10 Février 2018

REGLEMENT

ARTICLE 1 Le Cercle d'Escrime de Dourdan organise, sous le patronage de la Fédération Française d'Escrime, de la Municipalité, de la Communauté de Communes de Dourdannais en Hurepoix, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne, de la Ligue d'Escrime Ile de France Ouest, du Comité Départemental de l'Essonne le **samedi 10 février 2018** la COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN.

ARTICLE 2 Les compétitions sont ouvertes aux Sabreurs sélectionnés par leur Fédération suivant le quota défini par la F.I.E.

Les participants aux épreuves devront posséder la licence **F.I.E.**

ÊTRE ÂGÉ DE MOINS DE VINGT ANS AU 1^{ER} JANVIER 2018.

ARTICLE 3 LIEU ET HORAIRES DES COMPETITIONS.

GYMNASES Nicolas BILLIAULT et Lino VENTURA
Chemin du Champ de Courses à DOURDAN

Vendredi 10 Février	Gymnases Nicolas BILLIAUT	V.V.F. BELAMBRA
Contrôle des armes (2 armes max.)		de 18 h à 21 h
	Gymnases Nicolas BILLIAUT	
Samedi 10 Février	Sabre Masculin Individuelle	
Contrôle des armes (2 armes max.)	à partir de 7 h 45	
Appel des tireurs	à partir de 7 h 45	
Réunion des chefs de délégation	8 h 15	
Scratch	8 h 30	
Début des épreuves	9 h	
FINALE à 4	17 h	

ARTICLE 4 La formule sera conforme aux décisions du congrès de la F.I.E. (1 tour de poule, sélection à l'indice, tableau d'élimination directe sans repêchage).

ARTICLE 5 Les participants devront se présenter en tenue réglementaire, normes F.I.E.

XXXVI^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XV^V^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 10 Février 2018

ARTICLE 6 Les licences seront contrôlées et le droit d'engagement de **25 €** doit être acquitté avant le tournoi. Le droit d'engagement sera à régler exclusivement en euros ou en dollars.

ARTICLE 7 Le Directoire Technique tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement et sera composé selon les exigences de la F.I.E. en vigueur.
La compétition sera gérée avec le logiciel « **EN GARDE** » homologué par la F.I.E.

ARTICLE 8 Le vainqueur se verra attribuer la Coupe de la Ville de Dourdan. Le meilleur des Cadets sera également récompensé par une coupe. Un classement des nations sera effectué à partir des résultats individuels. Dans ce classement, seuls les 4 meilleurs résultats de chaque nation seront pris en compte.

ARTICLE 9 Les engagements devront être effectués selon les règles de la F.I.E., sur le site internet de la F.I.E.

ARTICLE 10 Contact des organisateurs

Maître d'armes

Georges PALFI

38, rue d'Étampes

91410 DOURDAN

TEL: 33 (0) 1 64 59 85 22

POR: 33 (0) 6 15 07 57 94

Email : georges.palfi@sfr.fr

Responsable des réservations

Manon Johachim et Samantha Spencer

email : sabre.dourdan2018@gmail.com

Tél : +33 (0) 6 15 53 69 11

Président du Club

Laurent BOULANGER

ARTICLE 11

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que l'accès aux pistes du **Gymnase Nicolas Billiault** ne sera **autorisé** qu'aux **tireurs** en cours de compétition, aux **arbitres** et pour les tableaux d'éliminations directes, aux **accompagnateurs** munis d'un **badge spécial** qui leur sera remis à l'entrée des pistes lors de chaque match et repris après le match.

XXXVI^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XV^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 10 Février 2018

ARTICLE 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte de matériel ou de vol. Tout tireur engagé dans l'épreuve reconnaît implicitement avoir pris connaissance de tous les articles du présent règlement et les accepte sans réserve.

ACCUEIL Nous vous recommandons de venir faire contrôler les armes dès vendredi pour éviter l'affluence le samedi matin. Le contrôle des armes s'effectue vendredi de 18 h à 21h00 au BELAMBRA.

Vin d'honneur

Le vin d'honneur offert par la Municipalité de Dourdan, aura lieu au BELAMBRA Avenue d'Orléans – 91410 DOURDAN. le samedi 10 février à 19 h.

Un Mac Donald est disponible à 400 mètres de Bélambra et différents restaurant en centre ville

HOTEL BELAMBRA Si vous souhaitez nous pouvons effectuer les réservations pour votre équipe à des prix préférentiels au Bélambra Le Normont

Par le Cercle d'Escrime de Dourdan	Chambre Simple avec Petit Déjeuner	Chambre Double avec 2 Petits Déjeuner
Chambre TOUT CONFORT	71 €	91 €
Chambre CONFORT SIMPLE	61 €	79 €
TAXE Locale par nuit et par personne	1,65 €	1,65 €



** Bélambra. Le Normont

91410 Dourdan

Av d'Etampes

Tel : +33 (0)1 60 81 66 66

Fax : +33 (0)1 64 59 44 78

<http://www.belambra.fr/hotel-dourdan-le-normont/hiver>

XXXVI^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE MASCULIN INDIVIDUEL

XV^V^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 10 Février 2018

(Des navettes sont assurées au départ du Bélambra seulement)

BLANCHE DE CASTILLE

Si vous souhaitez nous pouvons effectuer les réservations pour votre équipe à des prix préférentiels

Par le Cercle d'Escrime de Dourdan	Chambre Simple avec Petit Déjeuner	Chambre Double avec 2 Petits Déjeuner
Chambre TOUT CONFORT	92 €	104 €
TAXE Locale par nuit et par personne	1,65 €	1,65 €



** Blanche de Castille

91410 Dourdan

4 rue Demetz

Tel : +33 (0)1 60 81 19 10

<http://www.hotel-blanchecastille.fr/>